

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2016

31 juillet 2014

SOMMAIRE

Aerospace Investment Holdings S.C.A 96741	Sensoye SA96726
Arulco S.A96730	Sensoye SA96725
KW Investment Two Lux S.à r.l 96732	Servus Luxembourg96724
Paisible Abondant s.à r.l96767	Servus Luxembourg96722
Place Ovale Holding S.A96761	Servus Sub96724
REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.	Servus Sub96725
96722	Shurgard Luxembourg 96724
Resolution Holdings Luxembourg Bilbao	Sichel Industrie S.A 96731
S.à r.l 96722	Silberhorn S.à r.l96724
Restaurant Paisible Abondant s.à r.l 96767	Silberhorn S.à r.l96725
RVI Holding S.A. 96722	Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l 96728
Sahu S.A 96729	Socom S.A96729
Samena (Lux) Global Funds 96730	Soppa Holdings S.à r.l
Sanctorino S.à r.l96723	Space Analysis Systems S.à r.l 96728
Sanctorino S.à r.l96723	Spare Vit S.à r.l
Sargas S.à r.l96765	Square Deal S.A
Sauternes Finances Ltd. S.A 96730	Stable II S.à r.l
SEB Prime Solutions96731	Starmites Corporation S.à r.l 96729
SEB SICAV 296723	Swedish District Heating 1 S.à r.l 96729
SEB SICAV 396730	Swiss Life Funds (LUX) Management Com-
Securybat Sàrl96731	pany96727
Selector Management Fund96767	Synthes Luxembourg S.à r.l 96727
Selexio Management Sarl96726	Synthes Lux Finance S.à r.l 96727
Semiramis Investments S.A 96726	Synthes Lux Finance S.à r.l96727
Sensove SA96726	



REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.290,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.182.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075838/14.

(140088985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.287.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à.r.l.

Référence de publication: 2014075839/11.

(140088796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

RVI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 55.487.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par les actionnaires de la Société en date du 15 juillet 2013:

- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014075844/12.

(140089212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Servus Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.912.

En date du 22 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris acte des démissions suivantes:

- a) Alexandra Ciacareanu de ses fonctions de gérant B de la société avec effet au 31 mars 2014;
- b) Lars Frankflet de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 22 mai 2014; et
- c) Antonios Tzanetis de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet 22 mai 2014.
- A cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet au 22 mai 2014:
- a) Monsieur Dietmar Siemssen, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246. Luxembourg, comme gérant A de la Société, pour une durée indéterminée;.
- b) Monsieur Bernd-Dietrich Bockamp, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant B de la Société, pour une durée indéterminée;
- c) Monsieur Mark Wilhelms, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant A de la Société, pour une durée indéterminée; et



d) Monsieur Andreas Schröder, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg comme gérant B de la Société, pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- a) Dietmar Siemssen, gérant A;
- b) Bernd-Dietrich Bockamp, gérant B;
- c) Mark Wilhelms, gérant A; et
- d) Andreas Schröder, gérant B.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Servus Luxembourg

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014075851/29.

(140088934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Sanctorino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075846/9.

(140088828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Sanctorino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.557.

Il résulte de deux conventions de cession et achat de parts sociales que les 3.750 parts sociales détenues par Sudwind Vermögensverwaltungs GmbH et 4.250 des parts sociales détenues par Monglas VV GmbH ont été transférées avec effet au 8 mai 2014 à Artom VV GmbH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075847/12.

(140088829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Spare Vit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075863/10.

(140089268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

SEB SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 dans lequel l'affectation des résultats fut modifiée a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075876/11.

(140088589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.



Servus Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 176.912.

Il convient de noter que Servus HoldCo S.à r.l., associé unique de la Société, a changé de dénomination, de forme juridique, d'adresse et s'appelle désormais Stabilus S.A., société anonyme, dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Servus Luxembourg

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014075850/15.

(140088569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Servus Sub, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 176.913.

Il convient de noter que Servus HoldCo S.à r.l., associé unique de la Société, a changé de dénomination, de forme juridique, d'adresse et s'appelle désormais Stabilus S.A., société anonyme, dont le siège social se situe au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Servus Sub

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014075852/15.

(140088570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Shurgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075855/10.

(140089094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 134.898.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2014, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mr Giovanni La Forgia en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014;
- Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue gérant de la Société, avec effet au 20 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014075856/14.

(140088528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.



Servus Sub, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 176.913.

En date du 22 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris acte des démissions suivantes:

- a) Lars Frankflet de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 22 mai 2014;
- b) Michiel Matthijs Kramer de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 22 mai 2014; et
- c) Heiko Hans Dimmerling de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 22 mai 2014.

A cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet au 22 mai 2014:

- a) Monsieur Dietmar Siemssen, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant A de la Société, pour une durée indéterminée;
- b) Monsieur Bernd-Dietrich Bockamp, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant B de la Société, pour une durée indéterminée;
- c) Monsieur Mark Wilhelms, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant A de la Société, pour une durée indéterminée; et
- d) Monsieur Andreas Schröder, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant B de la Société, pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- a) Dietmar Siemssen, gérant A;
- b) Bernd-Dietrich Bockamp, gérant B;
- c) Mark Wilhelms, gérant A; et
- d) Andreas Schröder, gérant B.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Servus Sub

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014075853/30.

(140088936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.898.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Silberhorn S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014075857/12.

(140088531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Sensoye SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.665.

Les comptes annuels au 30/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSOYE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014075884/12.

(140088858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.



Sensoye SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 135.665.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 01.03.2013

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié profession-nellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSOYE S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2014075883/22.

(140088850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Selexio Management Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.113.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075881/10.

(140089305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Semiramis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.320.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014075882/10.

(140089141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Sensoye SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 135.665.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSOYE SA Société Anonyme Signature

Référence de publication: 2014075885/12.

(140088870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.



Synthes Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 286.018.885,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.787.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

- La démission de Monsieur Robert Donohue, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 er janvier 2014 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075869/15.

(140088536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Synthes Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 286.018.885,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 142.787.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a transféré son siège social à l'adresse suivante:

Luzernstrasse 19/21, 4528 Zuchwil, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075870/14.

(140088536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Synthes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.073.126,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.607.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

- La démission de Monsieur Robert Donohue, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1 er janvier 2014 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075871/15.

(140088542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.728.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075868/10.

(140088754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.



Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxemborug, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075859/10.

(140089357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Space Analysis Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.245.

En date du 5 mai 2014 et avec effet au 17 avril 2014, l'associé unique, Mario Reiner Lemme, avec adresse au 6-2, Street Pudovkina, Apt. 26, Moscou, Russie, a transféré la totalité de ses 12.500 parts sociales à Space Analysis Inc., avec siège social au East Bay Street, Montague Sterling Centre, Butterfield Bank (Bahamas) Limited, Third Floor, N-3242 Nassau, Bahamas, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075862/14.

(140088572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.135.001,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

En date du 22 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris acte des démissions suivantes:

- a) Lars Frankflet de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 22 mai 2014;
- b) Michiel Matthijs Kramer de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 22 mai 2014; et
- c) Heiko Dimmerling de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 22 mai 2014.
- A cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet au 22 mai 2014:
- a) Monsieur Dietmar Siemssen, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée;
- b) Monsieur Bernd-Dietrich Bockamp, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée;
- c) Monsieur Mark Wilhelms, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée; et
- d) Monsieur Andreas Schröder, ayant comme adresse professionnelle 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- a) Dietmar Siemssen, gérant;
- b) Bernd-Dietrich Bockamp, gérant;
- c) Mark Wilhelms, gérant; et
- d) Andreas Schröder, gérant.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Stable II S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014075864/30.

(140088935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.



Starmites Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Starmites Corporation S.à r.l.

J. Mudde / F.M.G. Mas

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014075866/13.

(140089196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Swedish District Heating 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.346.

EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 11 avril 2014, Hg Incorporations Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni et du pays de galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4572042 a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Hg Capital Renewables (Nominees) Limited, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 05650157.

En conséquence, la totalité des parts sociales de la Société est à présent détenue par Hg Capital Renewables (Nominees) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swedish District Heating 1 S.à.r.l.

Référence de publication: 2014075867/19.

(140089035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Sahu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 74.642.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075872/9.

(140089164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Foetz, statutairement en date du 14 mai 2014 à 17.30 heures

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé la société Fidewa-Clar S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 165 462, avec siège social à L - 3364 Leudelange, 2-4, Rue du Château d'Eau jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014075891/13.

(140089319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.



Samena (Lux) Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 178.133.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2014

L'Assemblée Générale renomme:

- Thomas DE SAINT-SEINE, Président;
- Philippe WAGENER, Administrateur;
- Roberto ZITO, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075873/19.

(140088746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Sauternes Finances Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 61.190.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075875/9.

(140089163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075878/10.

(140088929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Arulco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.449.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 avril 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.
- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:
- * Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
 - Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014076047/16.

(140089618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.



SEB Prime Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 avril 2014

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Justin Egan, Monsieur Peter Herrlin et Monsieur Anders Malcolm pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Anders Malcolm avec adresse professionnelle à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald
- M. Justin Egan avec adresse professionnelle à 6B, route de Trèves, L-2633 Sertningerberg, Bâtiment EBBC
- M. Peter Herrlin avec adresse professionnelle à Scandinavian House, 2 Cannon Street, London EC4M 6XX, United Kingdom
- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, société coopérative. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075877/19.

(140088770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Securybat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 35, rue Nic Biever.

R.C.S. Luxembourg B 102.809.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014075879/10.

(140089358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 10.155.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Sichel Industrie S.A.

Stéphanie DOSCH

Référence de publication: 2014075887/11.

(140088904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Square Deal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.225.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014075899/14.

(140088606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.



KW Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 186.253.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

KW Real Estate Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.572 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Ekaterina DUBLET, employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all of the shares in KW Investment Two Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.253 (the Company). The Company was incorporated on 15 April 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not been published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
 - (i) Waiver of the convening notices;
 - (ii) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and
 - (iii) Miscellaneous.
 - IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles. The Articles shall now read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "KW Investment Two Lux S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Object. The corporate objects of the Company are as follows:

- 3.1. The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:
- (a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and
 - (b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.
- 3.2. The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:
- (a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and junior notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, and bonds and other types of securities, notes and instruments;
- (b) for own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company's corporate objects and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;
- (c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and
- (d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets, provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.
- 3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.
- 3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.
- 3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.3 The sole shareholder of the Company may contribute Capital Surplus to it. Amounts so contributed shall be freely distributable by means of a resolution of the sole shareholder. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.



If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).
- 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, and such meeting shall be convened and chaired from the registered office of the Company.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.



IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.
- 12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.
 - 12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.
 - 12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

- 13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- 13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.
 - 13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.
- 13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.
- 13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.
- 13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- 13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

- 14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.
- 14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
- 14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.
- 14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.
- 15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;



- (iii) the decision to pay the interim dividend is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.".

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at EUR 1.200.-.

Whereof the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

COMPARAIT:

KW Real Estate Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.572 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de KW Investment Two Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.253 (la Société). La Société a été constituée le 15 avril 2014 selon un acte [du notaire instrumentant], cet acte n'ayant pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
 - (i) renonciation aux formalités de convocation;
 - (ii) refonte des statuts de la Société (les Statuts); et
 - (iii) divers.
 - IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:



Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte des statuts, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «KW Investment Two Lux S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

- 3.1. La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:
- (a) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation;
 - (b) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.
- 3.2. L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:
- (a) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts subordonnés et valeurs mobilières subordonnées, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;
- (b) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;
- (c) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société;
- (d) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs,

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

- 3.3. La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, debentures, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.
- 3.5. La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.
- 3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.



Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq-cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.
- 5.3. L'associé unique de la Société peut effectuer des apports en capitaux propres. Les montants ainsi apportés seront librement distribuables par résolution de l'associé unique. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.
- 6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - 6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.
- Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.
 - 6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant (s) de Catégorie B).
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut



aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion, et cette réunion est organisée et tenue au siège de la Société.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.
- 12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.
- 12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.
 - 12.4. Chaque associé à des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.
 - 13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations.
- 13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.
- 13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.
- 13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.
- 13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- 13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.



V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

- 14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.
- 14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.
- 14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra aux lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission et les Apports en Capitaux Propres) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, la prédite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 mai 2014. Relation: RED/2014/1121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014075663/497.

(140088535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Aerospace Investment Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.230.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of March.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- 1.- Aerospace Investment Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourtg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, as general partner and unlimited shareholder;
- 2.- Springwater Capital LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office in the State of Delaware at 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered on the records of the Secretary of State of Delaware under file number 3155633, as limited shareholder; and
- 3.- Investment Processing Division LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office in the State of Delaware at 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered on the records of the Secretary of State of Delaware under file number 5056680, as limited shareholder;

all duly represented by Mr. Franck Chekroun, avocat, having his professional address at 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Said appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") holding all the issued shares representing the entire share capital of Aerospace Investment Holdings S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 27 th March 2014, and whose articles of association have not been amended since (the "Company").
- II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand twenty Euros (EUR 31,020) divided into the following classes of shares (each a "Class" or a "Class of Shares"):
- i. one thousand (1,000) unlimited shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "GP Shares"), held by the Unlimited Shareholder;
- ii. thirty thousand (30,000) participating shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Participating Shares" and, together with the GP Shares, the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder;
- iii. two (2) limited class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- iv. two (2) limited class B shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;
- v. two (2) limited class C shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;
- vi. two (2) limited class D shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;
- vii. two (2) limited class E shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;
- viii. two (2) limited class F shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;
- ix. two (2) limited class G shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;



- x. two (2) limited class H shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders:
- xi. two (2) limited class I shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders; and
- xii. two (2) limited class J shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class J Shares") held by the Limited Shareholders.
 - III. The Shareholders then took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of two million six hundred forty thousand Euro (EUR 2,640,000) to raise it from its current amount of thirty-one thousand and twenty Euro (EUR 31,020) to the amount of two million six hundred seventy-one thousand twenty Euro (EUR 2,671,020) by the issuance of the following shares, all having a par value of one Euro (EUR 1.-) and which will be subscribed by new shareholders as set forth below:

- i. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class A Shares;
- ii. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class B Shares;
- iii. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class C Shares;
- iv. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class D Shares;
- v. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class E Shares;
- vi. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class F Shares;
- vii. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class G Shares;
- viii. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class H Shares;
- ix. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class I Shares; and
- x. two hundred sixty-four thousand (264,000) Class | Shares.

Subscription - Payment

General Universal Business, S.L., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at Cuesta del Sagrado Corazón, 6-8 28016 Madrid, Spain, registered with the CIF under number B-66256025, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared to:

- a. subscribe to:
- i. thirty thousand (30,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;
- ii. thirty thousand (30,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;
- iii. thirty thousand (30,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;
- iv. thirty thousand (30,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;
- v. thirty thousand (30,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;
- vi. thirty thousand (30,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;
- vii. thirty thousand (30,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000), out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company



and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. thirty thousand (30,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. thirty thousand (30,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. thirty thousand (30,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares;; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of three million Euro (EUR 3,000,000).

Subscription - Payment

Mr. Angelos Metaxas, born on 23 February 1970 in Athens, Greece, residing at 16, Chemin Diodati, Cologny 1223 Switzerland, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared to:

a. subscribe to:

i. thirty thousand (30,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. thirty thousand (30,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. thirty thousand (30,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. thirty thousand (30,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. thirty thousand (30,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. thirty thousand (30,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. thirty thousand (30,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. thirty thousand (30,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. thirty thousand (30,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;



x. thirty thousand (30,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of three hundred thousand Euro (EUR 300,000),out of which thirty thousand Euro (EUR 30,000) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred seventy thousand Euro (EUR 270,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares;; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of three million Euro (EUR 3,000,000).

Subscription - Payment

Mr. Reda Gargour, born on 30 June 1969 in Beirut, Lebanon, residing at Bab Edriss - Centre Sabbagh, P.O.Box 110371 Beirut, Lebanon, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared to:

a. subscribe to:

i. five thousand (5,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. five thousand (5,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 5,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. five thousand (5,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. five thousand (5,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. five thousand (5,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. five thousand (5,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. five thousand (5,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. five thousand (5,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. five thousand (5,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. five thousand (5,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000).

Subscription - Payment

Cofide S.p.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Ciovassino, 1 20121 Milan, Italy, registered with the Registro Imprese under number MI - 1950090, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared to:

a. subscribe to:

i. ten thousand (10,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. ten thousand (10,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;



iii. ten thousand (10,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares:

iv. ten thousand (10,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares:

v. ten thousand (10,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. ten thousand (10,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares:

vii. ten thousand (10,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares:

viii. ten thousand (10,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. ten thousand (10,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. ten thousand (10,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) shall be allocated to the share capital of the Company and ninety thousand Euro (EUR 90,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of one million Euro (EUR 1,000,000).

Subscription - Payment

Pyxis Investment Strategies LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 4 th floor, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire RG1, United Kingdom, registered with the Companies House under number OC 309506, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared to:

a. subscribe to:

i. twenty thousand (20,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. twenty thousand (20,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. twenty thousand (20,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. twenty thousand (20,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;



v. twenty thousand (20,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. twenty thousand (20,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. twenty thousand (20,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. twenty thousand (20,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. twenty thousand (20,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. twenty thousand (20,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of two hundred thousand Euro (EUR 200,000), out of which twenty thousand Euro (EUR 20,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of two million Euro (EUR 2,000,000).

Subscription - Payment

Octanis Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Seychelles, having its registered office at Suite 3, 1 st Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 41, Mahé, Seychelles, registered with the Registrar of Int. Business Companies under number IBC 068610, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorneygiven under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared to:

a. subscribe to:

i. five thousand (5,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. five thousand (5,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. five thousand (5,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. five thousand (5,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. five thousand (5,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. five thousand (5,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. five thousand (5,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. five thousand (5,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;



ix. five thousand (5,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. five thousand (5,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of fifty thousand Euro (EUR 50,000),out of which five thousand Euro (EUR 5,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty five thousand Euro (EUR 45,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000).

Subscription - Payment

Starfin S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Via Calgari 3, 6900 Lugano, Switzerland, registered with the Registro di Commercio del Cantone Ticino under number CHE-105.888.813, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared to:

a. subscribe to:

i. one thousand five hundred (1,500) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. one thousand five hundred (1,500) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. one thousand five hundred (1,500) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. one thousand five hundred (1,500) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. one thousand five hundred (1,500) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. one thousand five hundred (1,500) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. one thousand five hundred (1,500) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. one thousand five hundred (1,500) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. one thousand five hundred (1,500) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. one thousand five hundred (1,500) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000).

Subscription - Payment

Mr. Roberto Tronci, born on 23 November 1967 in Como, Italy, residing at Via Selva, 38, Mendrisio, Switzerland, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney-given under private seal, which power of attorney,



initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, declared to:

a subscribe to:

i. one thousand (1,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 1,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. one thousand (1,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 10,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. one thousand (1,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 1,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. one thousand (1,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 1,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. one thousand (1,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 1,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. one thousand (1,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 10,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. one thousand (1,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 10,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. one thousand (1,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 10,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. one thousand (1,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 1,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. one thousand (1,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of ten thousand Euro (EUR 10,000), out of which one thousand Euro (EUR 1,000) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand Euro (EUR 9,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000).

Subscription - Payment

VEGALUX INVESTMENTS S.à r.l. S.P.F., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131603, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared to:

a. subscribe to:

i. one thousand five hundred (1,500) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. one thousand five hundred (1,500) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. one thousand five hundred (1,500) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. one thousand five hundred (1,500) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;



v. one thousand five hundred (1,500) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. one thousand five hundred (1,500) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. one thousand five hundred (1,500) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. one thousand five hundred (1,500) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. one thousand five hundred (1,500) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. one thousand five hundred (1,500) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of fifteen thousand Euro (EUR 15,000), out of which one thousand five hundred Euro (EUR 1,500) shall be allocated to the share capital of the Company and thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000).

Subscription - Payment

Natasha Investments Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, registered with the Bermuda registry under number 32792, represented by Franck Chekroun, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities declared to:

a. subscribe to:

i. one hundred sixty thousand (160,000) Class A Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class A Shares;

ii. one hundred sixty thousand (160,000) Class B Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class B Shares;

iii. one hundred sixty thousand (160,000) Class C Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class C Shares;

iv. one hundred sixty thousand (160,000) Class D Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class D Shares;

v. one hundred sixty thousand (160,000) Class E Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class E Shares;

vi. one hundred sixty thousand (160,000) Class F Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class F Shares;

vii. one hundred sixty thousand (160,000) Class G Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated



to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class G Shares;

viii. one hundred sixty thousand (160,000) Class H Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class H Shares;

ix. one hundred sixty thousand (160,000) Class I Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class I Shares;

x. one hundred sixty thousand (160,000) Class J Shares, for a total aggregate subscription price of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000), out of which one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) shall be allocated to the share capital of the Company and one million four hundred forty thousand Euro (EUR 1,440,000) shall be allocated to the share premium account of the Company relating to the Class J Shares; and

b. fully pay them up by way of a cash contribution in an amount of sixteen million Euro (EUR 16,000,000).

Second resolution

The Shareholders resolved to approve and accept the subscriptions and cash contributions of General Universal Business, S.L., Mr. Angelos Metaxas, Mr. Reda Gargour, Cofide S.p.a., Pyxis Investment Strategies LLP, Octanis Ltd., Starfin S.A., Mr. Roberto Tronci, Vegalux Investments S.à r.l. S.P.F. and Natasha Investments Limited, as limited shareholders (all together the "New Shareholders" and together with the Shareholders, the "General Meeting of Shareholders").

The Shareholders further resolved to waive their right of preferential subscription on the shares issued.

Therefore, the total aggregate amount of twenty-six million four hundred thousand Euro (EUR 26,400,000) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

As a consequence of this capital increase, the New Shareholders entered the meeting and participated in the vote on the following resolutions.

Third resolution

The General Meeting of Shareholders resolved to amend the Company's articles of association to reflect the above resolutions. Consequently:

Article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended to read as follows:

- " **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at two million six hundred seventy-one thousand twenty Euro (EUR 2,671,020) divided into the following classes of shares (each a "Class" or a "Class of Shares"):
- i. one thousand (1,000) unlimited shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "GP Shares"), held by the Unlimited Shareholder;
- ii. thirty thousand (30,000) participating shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Participating Shares" and, together with the GP Shares, the "Unlimited Shares"), held by the Unlimited Shareholder;
- iii. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- iv. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class B shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;
- v. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class C shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;
- vi. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class D shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;
- vii. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class E shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;
- viii. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class F shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;
- ix. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class G shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;
- x. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class H shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders;
- xi. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class I shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders; and
- xii. two hundred sixty-four thousand and two (264,002) limited class J shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the "Class J Shares") held by the Limited Shareholders.



The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its extraordinary general meeting are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARIS

- 1.- Aerospace Investment Management S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité;
- 2.- Springwater Capital LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State du Delaware sous le numéro 3155633, en qualité d'actionnaire commanditaire; et
- 3.- Investment Processing Division LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State du Delaware sous le numéro 5056680, en qualité d'actionnaire commanditaire;
- ici représentées par Mr. Franck Chekroun, avocat, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elle;

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

- I. Les comparantes sont les actionnaires (les "Actionnaires") détenant toutes les actions représentant la totalité du capital de Aerospace Investment Holdings S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée par un acte du notaire instrumentant daté du 26 mars 2014 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").
- II. Le capital de la Société est fixé à trente et un mille vingt Euros (31.020 EUR) réparties entre les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie" ou une "Catégorie d'Actions"):
- i. mille (1.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions GP"), détenues par l'Actionnaire Commandité;
- ii. trente mille (30.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions Participantes" et, avec les Actions GP, les "Actions de Commandité"), détenues par l'Actionnaire Commandité
- iii. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- iv. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- v. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- vi. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- vii. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie E d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- viii. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;



- ix. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie G") détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- x. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie H d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;
- xi. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie I d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaires; et
- xii. deux (2) actions de commanditaire de Catégorie J d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie J"), détenues par les Actionnaires Commanditaires.
 - III. Les Actionnaires ont ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de deux millions six cent quarante mille euro (2.640.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille vingt euros (31.020 EUR) à un montant de deux millions six cent soixante et onze mille vingt euro (2.671.020 EUR) par l'émission des actions suivantes, ayant une value nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et qui seront souscrites par de nouveaux actionnaires comme indiqué ci-dessous:

- i. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie A;
- ii. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie B;
- iii. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie C;
- iv. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie D;
- v. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie E;
- vi. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie F;
- vii. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie G;
- viii. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie H;
- ix. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie I; et
- x. deux cent soixante-quatre mille (264.000) Actions de Catégorie J.

Souscription - Paiement

General Universal Business, S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social à Cuesta del Sagrado Corazón, 6-8 28016 Madrid, Espagne, inscrite au CIF sous le numéro B-66256025, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

- a. souscrire à:
- i. trente mille (30.000) Actions de Catégorie A, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;
- ii. trente mille (30.000) Actions de Catégorie B, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;
- iii. trente mille (30.000) Actions de Catégorie C, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;
- iv. trente mille (30.000) Actions de Catégorie D, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;
- v. trente mille (30.000) Actions de Catégorie E, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;
- vi. trente mille (30.000) Actions de Catégorie F, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;



vii. trente mille (30.000) Actions de Catégorie G, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. trente mille (30.000) Actions de Catégorie H, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. trente mille (30.000) Actions de Catégorie I, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. trente mille (30.000) Actions de Catégorie J, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois millions euro (3.000.000 EUR).

Souscription - Paiement

Monsieur Angelos Metaxas, né le 23 février 1970 à Athènes, Grèce, résidant 16, Chemin Diodati, Cologny 1223 Suisse, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. trente mille (30.000) Actions de Catégorie A, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. trente mille (30.000) Actions de Catégorie B, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. trente mille (30.000) Actions de Catégorie C, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. trente mille (30.000) Actions de Catégorie D, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. trente mille (30.000) Actions de Catégorie E, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. trente mille (30.000) Actions de Catégorie F, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. trente mille (30.000) Actions de Catégorie G, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. trente mille (30.000) Actions de Catégorie H, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. trente mille (30.000) Actions de Catégorie I, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent



soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. trente mille (30.000) Actions de Catégorie J, pour prix de souscription total de trois cent mille euro (300.000 EUR), duquel un montant de trente mille euro (30.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de deux cent soixante-dix mille euro (270.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois millions euro (3.000.000 EUR).

Souscription - Paiement

Monsieur Reda Gargour, né le 30 juin 1969 à Beyrouth, Liban, résidant à Bab Edriss - Centre Sabbagh, P.O.Box 110371 Beyrouth, Liban, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie A, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie B, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie C, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie D, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie E, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie F, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie G, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie H, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie I, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie J, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euro (500.000 EUR).

Souscription - Paiement

Cofide S.p.a., une société publique à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social Via Ciovassino, 1 20121 Milan, Italie, inscrite au Registro Imprese sous le numéro MI - 1950090, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. dix mille (10.000) Actions de Catégorie A, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. dix mille (10.000) Actions de Catégorie B, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;



iii. dix mille (10.000) Actions de Catégorie C, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. dix mille (10.000) Actions de Catégorie D, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. dix mille (10.000) Actions de Catégorie E, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. dix mille (10.000) Actions de Catégorie F, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. dix mille (10.000) Actions de Catégorie G, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. dix mille (10.000) Actions de Catégorie H, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. dix mille (10.000) Actions de Catégorie I, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. dix mille (10.000) Actions de Catégorie J, pour prix de souscription total de cent mille euro (100.000 EUR), duquel un montant de dix mille euro (10.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quatre-vingt-dix mille euro (90.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un million euro (1.000.000 EUR).

Souscription - Paiement

Pyxis Investment Strategies LLP, un limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social au 4 th floor, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire RG1, Royaume-Uni, inscrite au Companies House sous le numéro OC 309506, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie A, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie B, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie C, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie D, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie E, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie F, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie G, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie H, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatre-vingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;



ix. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie I, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. vingt mille (20.000) Actions de Catégorie J, pour prix de souscription total de deux cent mille euro (200.000 EUR), duquel un montant de vingt mille euro (20.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de cent quatrevingt mille euro (180.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux million euro (2.000.000 EUR).

Souscription - Paiement

Octanis Ltd, une société à responsabilité limitée de droit des Seychelles, ayant son siège social au Suite 3, 1 st Floor, La Ciotat Building, Mont Fleuri, PO Box 41, Mahé, Seychelles, inscrite au Registrar of International Business Companies sous le numéro 068610, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie A, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie B, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie C, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie D, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie E, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie F, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie G, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie H, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie I, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. cinq mille (5.000) Actions de Catégorie J, pour prix de souscription total de cinquante mille euro (50.000 EUR), duquel un montant de cinq mille euro (5.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de quarante-cinq mille euro (45.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euro (500.000 EUR).

Souscription - Paiement

Starfin S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social Via Calgari 3, 6900 Lugano, Suisse, enregistrée au Registro di Commercio del Cantone Ticino sous le numéro CHE-105.888.813, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;



ii. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B:

iii. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C:

iv. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E:

vi. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F:

vii. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G:

viii. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H:

ix. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille euro (150.000 EUR).

Souscription - Paiement

Mr. Roberto Tronci, né le 23 Novembre 1967 à Come, Italie, résidant Via Selva, 38, Mendrisio, Suisse, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. mille (1.000) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. mille (1.000) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. mille (1.000) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. mille (1.000) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. mille (1.000) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;



vi. mille (1.000) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. mille (1.000) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. mille (1.000) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;

ix. mille (1.000) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;

x. mille (1.000) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de dix mille euro (10.000 EUR), duquel un montant de mille euro (1.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de neuf mille euro (9.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et

b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euro (100.000 EUR).

Souscription - Paiement

VEGALUX INVESTMENTS S.à r.l. S.P.F., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131603, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

i. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie A, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;

ii. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie B, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;

iii. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie C, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;

iv. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie D, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;

v. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie E, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;

vi. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie F, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;

vii. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie G, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;

viii. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie H, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H.

ix. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie I, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize



mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie l:

- x. mille cinq cents (1.500) Actions de Catégorie J, pour un prix de souscription total de quinze mille euro (15.000 EUR), duquel un montant de mille cinq cents euro (1.500 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de treize mille cinq cents euro (13.500 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et
 - b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante mille euro (150.000 EUR).

Souscription - Paiement

Natasha Investments Limited, une société à responsabilité limitée de droit de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, inscrite au Bermuda registry sous le numéro 32792, représenté par Franck Chekroun, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, déclare:

a. souscrire à:

- i. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie A, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie A;
- ii. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie B, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie B;
- iii. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie C, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie C;
- iv. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie D, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie D;
- v. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie E, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie E;
- vi. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie F, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie F;
- vii. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie G, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie G;
- viii. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie H, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie H;
- ix. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie I, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie I;
- x. cent soixante mille (160.000) Actions de Catégorie J, pour prix de souscription total de un million six cent mille euro (1.600.000 EUR), duquel un montant de cent soixante mille euro (160.000 EUR) sera alloué au capital de la Société et un montant de un million quatre cent quarante mille euro (1.440.000 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Catégorie J; et
 - b. les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de seize millions euro (16.000.000 EUR).

Seconde résolution

Les Actionnaires décident d'approuver et d'accepter les souscriptions et apports en numéraire de General Universal Business, S.L., Mr. Angelos Metaxas, Mr. Reda Gargour, Cofide S.p.a., Pyxis investment Strategies LLP, Octanis Ltd., Starfin



S.A., Mr. Roberto Tronci, Vegalux Investments S.à r.l. S.P.F., Natasha Investments Limited, en qualité d'actionnaires commanditaires (ensemble, les "Nouveaux Actionnaires" et ensemble avec les Actionnaires, "l'Assemblée Générale des Actionnaires").

Les Actionnaires décident de renoncer à leur droit de souscription préférentielle sur les actions émises.

En conséquence, le montant de vingt-six millions quatre cent mille euro (26.400.000 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Suite à cette augmentation de capital, les Nouveaux Actionnaires ont rejoints l'assemblée générale et ont pris part au vote des résolutions suivantes.

Troisième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de modifier les statuts de la Société afin de de les mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus. Par conséquent:

L'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions six cent soixante et onze mille vingt euros (2.671.020 EUR) réparties entre les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie" ou une "Catégorie d'Actions"):

i. mille (1.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions GP"), détenues par l'Actionnaire Commandité;

ii. trente mille (30.000) actions de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions Participantes" et, avec les Actions GP, les "Actions de Commandité"), détenues par l'Actionnaire Commandité

iii. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

iv. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

v. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

vi. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

vii. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie E d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

viii. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

ix. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie G") détenues par les Actionnaires Commanditaires;

x. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie H d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

xi. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie I d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaires; et

xii. deux-cent soixante-quatre mille et deux (264.002) actions de commanditaire de Catégorie J d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les "Actions de Catégorie J"), détenues par les Actionnaires Commanditaires.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire". Les "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance"

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Checkroun et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/16075. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075277/1135.

(140088664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Place Ovale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.227.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of May, before us Maître Edouard Delosch, notary, residing Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Place Ovale Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Alphonse Lentz, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 394 on 13 April 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99227 ("Place Ovale"). The articles of association of Place Ovale have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 535 on 5 March 2013.

The meeting was declared open at 06.20 p.m. by Me Manfred MULLER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Katia FETTES, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Stephan WELING, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To consider and, if thought fit, increase the corporate capital of Place Ovale by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of two million five hundred twenty-nine thousand nine hundred euro (EUR 2,529,900.-) to an amount of two million five hundred thirty thousand euro (EUR 2,530,000.-).
- 2 To consider and, if thought fit, issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To consider and, if thought fit, accept the subscription by TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. for this new share, with payment of a share premium in a total amount of six million two hundred eighty-seven thousand two hundred and eight euro (EUR 6,287,208.-) and to accept full payment in cash for this new share.
- 4 To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of Place Ovale, in order to reflect the capital increase.
- (ii) that the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;
- (iii) that the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed;
- (iv) that the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened:
 - (v) that the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda;
 - (vi) that the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of Place Ovale by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of two million five hundred twenty-nine thousand nine hundred euro (EUR 2,529,900.-) to an amount of two million five hundred thirty thousand euro (EUR 2,530,000.-).



Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93081 ("Tamweelview"), represented by Me Manfred MULLER, prenamed, by virtue of a proxy given on 21 May 2014, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Tamweelview declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), with payment of a share premium in a total amount of six million two hundred eighty-seven thousand two hundred and eight euro (EUR 6,287,208.-) and to fully pay in cash for this share.

The amount of six million two hundred eighty-seven thousand three hundred and eight euro (EUR 6,287,308.-) was thus as from that moment at the disposal of Place Ovale, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share to Tamweelview.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of Place Ovale in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at two million five hundred thirty thousand euro (EUR 2,530,000.-) divided into twenty-five thousand three hundred (25,300) shares with a nominal value one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Place Ovale as a result of the present deed are estimated at three thousand eight hundred euro (EUR 3.800.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.40 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de mai,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Place Ovale Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire résidant alors à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 394 du 13 avril 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.227 («Place Ovale»). Les statuts de Place Ovale ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 535 du 5 mars 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.20 heures sous la présidence de Me Manfred MULLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Katia FETTES, juriste, domicilié professionnellement à Luxemburg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Stephan WELING, avocat, domicilié professionnellement à Luxemburg.



Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1 Examen de et, si jugé approprié, décision d'augmenter le capital social de Place Ovale à concurrence de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 2.529.900,-) à un montant de deux millions cinq cent trente mille euros (EUR 2.530.000,-).
- 2 Examen de et, si jugé approprié, décision d'émettre une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.
- 3 Examen de et, si jugé approprié, décision d'accepter la souscription par TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. de cette nouvelle action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent quatrevingt-sept mille deux cent huit euros (EUR 6.287.208.-), et acceptation du paiement intégral en numéraire pour cette nouvelle action.
- 4 Examen de et, si jugé approprié, décision de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de Place Ovale, afin de refléter l'augmentation de capital.
- (ii) que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;
- (iii) que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par le mandataire, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte;
- (iv) que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués;
- (v) que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour;
- (vi) que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de Place Ovale à concurrence de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 2.529.900,-) à un montant de deux millions cinq cent trente mille euros (EUR 2.530.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'émettre une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 («Tamweelview»), représentée par Me Manfred MULLER, précité, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2014, à Luxembourg qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Tamweelview a déclaré souscrire à une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent huit euros (EUR 6.287.208.-), à libérer intégralement en espèces.

Le montant de six millions deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent huit euros (EUR 6.287.308.-) a dès lors été à la disposition de Place Ovale, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) nouvelle action conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de Place Ovale pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:



« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions cinq cent trente mille euros (EUR 2.530.000,-), représenté par vingt-cinq mille trois cents (25.300) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Place Ovale en raison du présent acte sont estimés à trois mille huit cents euros (EUR 3.800.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MULLER, K. FETTES, S. WELLING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2014. Relation: DIE/2014/6670. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075780/174.

(140089309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Soppa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.525.

EXTRAIT

En date du 23 mai 2014, Sorbitio Invest S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré

- 614.400 parts sociales ordinaires de classe A,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe B,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe C,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe D,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe E,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe F,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe G,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe H,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe I, et
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe J,

de la Société à Lafayette Holdings Management S.C.A., de sorte que suite à ce transfert les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Lafayette Holdings Management S.C.A. détient:

- 614.400 parts sociales ordinaires de classe A,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe B,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe C,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe D,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe E,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe F,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe G,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe H,
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe I, et
- 614.400 parts sociales ordinaires de classe J,

Sorbitio Invest S.à r.l. détient:

- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe A,



- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe B,
- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe C,
- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe D,
- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe E,
- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe F,
- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe G,
- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe H,
- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe I, et
- 19.385.600 parts sociales ordinaires de classe J,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014075861/47.

(140088911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Sargas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.406.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPFARED.

The company governed by the laws of Sweden "Sargas Group AB", established and having its registered office in SE-114 34 Stockholm, Engelbrektsplan 2 (Sweden), registered with the Swedish Companies Registration Office (Bolagsverket) under the number 556812-4308,

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "SARGAS S.à r.l.", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 111406, (the "Company"), has been incorporated by virtue of a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on October 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 310 of February 11, 2006,

and the articles of association have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on April 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1394 of June 27, 2011;

- 2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), divided into five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;
- 3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);



- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;
 - 11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois de Suède "Sargas Group AB", établie et ayant son siège social à SE SE-114 34 Stockholm, Engelbrektsplan 2 (Suède), inscrite au registre des sociétés suédois (Bolagsverket) sous le numéro 556812-4308,

ici représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "SARGAS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111406, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 11 février 2006,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1394 du 27 juin 2011;

- 2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-EUR) chacune;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");
 - 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;
 - 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC/2014/23634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075874/110.

(140089315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 83.306.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 20 mai 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Thomas Butch, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, East Loch Lloyd Parkway MO-64012 Village of Loch, Etats-Unis;
- Jean Philippe Claessens, administrateur avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
- Jeffrey Toussaint, administrateur, avec adresse professionnelle au 75, Rockefeller Plaza, 15 e Etage -NY-10019 New York, Etats-Unis;
- Brent Bloss, administrateur, avec adresse professionnelle au 6300, Lamar Avenue Overland Park -KS-66202 Etats-Linis
- 2. PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social au 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 27 mai 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014075880/28.

(140088693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Paisible Abondant s.à r.l, Société à responsabilité limitée, (anc. Restaurant Paisible Abondant s.à r.l.).

Enseigne commerciale: Azura.

Siège social: L-8365 Hagen, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.003.

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mai.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en sa qualité de mandataire de:



Madame Xiulian DU, commerçante, née à Zhejiang, Chine, le 21 octobre 1971, et son époux

Monsieur Haichun ZHENG, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 10 mars 1968, demeurant ensemble à L-8365 Hagen, 16, rue Principale,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution que ses mandants possèdent ensemble toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée RESTAURANT PAISIBLE ABONDANT s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8365 Hagen, 16, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 138.003,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1217 du 20 mai 2008.

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

la comparante s'est constituée au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire et elle a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Dénomination:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en «Paisible Abondant s.à r.l.».

Enseigne commerciale:

L'assemblée décide que la société fera désormais le commerce sous l'enseigne «Azura».

Modification statutaire:

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1 er des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Paisible Abondant s.à r.l.» faisant commerce sous l'enseigne «Azura».

Objet social:

L'assemblée décide d'élargir l'objet de la société de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, le commerce en général de toutes marchandises non spécialement réglementées.

Elle a encore pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et d'un restaurant.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2014. Relation: CAP/2014/1934. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014075822/55.

(140089132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Systema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 31.342.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014075904/9.

(140089162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck